

Les membres du conseil municipal sont convoqués, au 1, place du Général de Gaulle à Saint Martin d'Ablois, le mercredi 30 avril à 19 heures 15 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Budget primitif 2014.
- Forêt communale : approbation de l'état d'assiette.
- Droits de place : fête patronale, marché etc...
- Informations et Questions diverses.

- Procès-verbal –

L'an deux mil quatorze le mercredi 30 avril à dix-neuf heures quinze minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Saint Martin d'Ablois, sous la présidence de Monsieur Jackie BARROIS.

Etaient présents pendant toute la durée de cette séance.

Mr BARROIS Jackie, Mme Marie-Line CHARPENTIER, Laurence CORNU, Mr Daniel NIVOIS, Yves DELIGNY,
Mrs Eric BOONEN, Olivier HUOT, Johnny BREUL, Hervé GUEDRAT, Benoît DUPONT,
Mmes Catherine FONTANESI, Agnès MELIN, Ingrid BOURLON.

Absentes excuses : Mme Nicole LAUDET (procuration à Mme Laurence CORNU), Mme Fanny VIGNON (procuration à Mme Ingrid BOURLON).

Mr Benoît DUPONT a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Date de la convocation : 25 avril 2014

N° 1 - Vote des impôts locaux.

Suite à l'augmentation du versement par la commune au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et de la baisse continue des dotations de l'Etat , le Maire précise qu'il devient nécessaire d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales afin de maintenir une gestion équilibrée.

Il propose de fixer les taux comme ci-après :

Taxe d'habitation :	13,14 %
Foncier bâti :	19,25 %
Foncier non bâti :	15,50 %
Contribution foncière des entreprises :	11,04 %

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal acceptent cette proposition d'où les produits attendus ci-après :

Taxe d'habitation :	191.581 €
Foncier bâti :	180.257 €
Foncier non bâti :	19.716 €
Contribution foncière des entreprises :	9.174 €

La commune percevra donc 400.728 €, mais devra reverser 40.792 € au Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

N° 2 – Restes à réaliser 2013 : décision modificative.

Sur proposition du Maire, il est décidé, à l'unanimité de supprimer le programme d'investissement N° 2313-240 « Logements 72 rue Julien DUCOS » soit un montant de 100.000 euros, dans les restes à réaliser 2013.

En conséquence, il y a lieu de modifier l'affectation des résultats 2013 comme suit :

Compte 1068 :	181.237 €
Résultat de fonctionnement 002 :	125.194 €
Résultat d'investissement 001 :	77.045 €

N° 3 – Budget primitif 2014.

Le Maire donne les explications relatives à chaque compte et propose d'arrêter le budget primitif 2014 comme suit :

- <i>Section de fonctionnement</i> :	équilibrée à 933.511 €
- <i>Section d'investissement</i> :	équilibrée à 263.875 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité arrête et vote le budget primitif 2014 ainsi présenté.

N° 4 – Forêt communale : approbation de l'état d'assiette.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- donne son accord pour l'inscription à l'état d'assiette 2014 des coupes de relevé de couvert prévues dans les parcelles 5 (3,55 ha), 6 (3,69 ha), 27 (3,4 ha sur 3,6), avec réservation de 0,2 ha sur cette dernière parcelle à destination de l'affouage pour un total de 10,90 ha dans la forêt communale de Saint Martin d'Ablois.
- fixe la destination des produits pour ces mêmes parcelles de la façon suivante :
 - vente en bloc et sur pieds de tous les produits martelés en 2014, sur ces mêmes parcelles,
 - délivrance des bois de bordure de chemin sur la parcelle 27 (marqués d'un trait oblique orange sur une zone délimitée à la peinture bleue) aux affouagistes régulièrement inscrits sur la liste 2014 – 2015.

N° 5 – Redevances d'occupation du domaine public.

Le Maire rappelle que toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance à l'occasion de la fête patronale, Place de la Foulerie et des marchés, Place du Général de GAULLE.

Fête patronale 2014 :

A l'unanimité, le Conseil municipal fixe comme ci-après, les droits de place qui seront demandés aux forains (emplacement et frais d'électricité) s'ils participent à la fête patronale qui aura lieu du 12 au 14 juillet 2014 :

Monsieur GROSJEAN	:	25 €
Monsieur LEMAIRE	:	25 €
Monsieur MAQUY	:	25 €
Monsieur HORNECK	:	25 €
Monsieur BLAISE	:	25 €
Monsieur VINCENT	:	25 €
Monsieur MOREAUX	:	10 €
Monsieur DELAHAUTE MAISON	:	150 €.

Place du général de Gaulle :

Marché, et autres ventes : après avoir étudié plusieurs modes de tarification, le Conseil municipal décide, à la majorité (Messieurs Johnny BREUL et Hervé GUEDRAT étant favorables à une tarification forfaitaire), de fixer les droits de place par rapport au nombre de mètres linéaires occupés, soit 1 € le mètre linéaire à compter du 1^{er} juin 2014.

N° 6 – Contrats d’avenir.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, à l’unanimité décide de reconduire pour une durée d’un an les contrats d’avenir des deux agents recrutés le 16 juillet 2013.

Les crédits nécessaires figurent au budget.

La séance a été levée à 22 H 00.

BARROIS Jackie	BOONEN Eric
BOURLON Ingrid	BREUL Johnny
CHARPENTIER Marie-Line	CORNU Laurence
DELIGNY Yves	DUPONT Benoît
FONTANESI Catherine	GUEDRAT Hervé
HUOT Olivier	LAUDET Nicole
MELIN Agnès	NIVOIS Daniel
VIGNON Fanny	